

AGRO-REVISION SA
Au capital de 40 000 €
Siège social : **7 rue BISCORNET**
75012 PARIS

RCS PARIS B 401 178 983

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à 11H30, les associés se sont réunis en VISIO (via TEAMS), sur convocation adressée par mail.

Sont présents ou représentés :

FNR, représentée par **Françoise Jacquet**

Françoise JACQUET

Anne GUALA

Muriel ROCES

Sonia REGEREAU (Visio)

Sophie LAVIT (Visio)

représentant 874 actions en pleine propriété,

représentant 583 actions en pleine propriété

représentant 141 actions en pleine propriété

représentant 141 actions en pleine propriété

représentant 120 actions en pleine propriété

représentant 141 actions en pleine propriété

Sont excusées :

La Coopération Agricole,

Martine TESSIER

représentant 375 actions en pleine propriété

représentant 125 actions en pleine propriété

Madame Marie-Hélène GONCALVES, représentant le cabinet ETC, Commissaire aux comptes est présente.

Monsieur Stéphane NECK, invité, est présent.

Anne GUALA préside la séance en sa qualité de Présidente.

Mesdames Françoise JACQUET et Sonia REGEREAU sont désignés scrutateurs.

Madame Muriel ROCES assure les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, sont titulaires de 2 000 actions sur les 2 500 actions composant le capital. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice 2022,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés par mail ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2022
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2022
- Approbation des conventions réglementées, après présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Pouvoirs pour formalités

La Présidente diffuse un document Powerpoint retraçant l'activité au cours de l'exercice écoulé, ainsi que certaines informations juridiques.

Une discussion est ouverte, les associés échangent leur point de vue sur l'activité de la société, sur les comptes de l'exercice et les solutions devant permettre d'atteindre un résultat bénéficiaire.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les différentes résolutions prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 3 483.29 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à l'exécution de son mandat au conseil d'administration pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer le résultat déficitaire, soit – 3 483.29 € en :

✓ Autres réserves – 3 483.29 €

Le solde du compte « Autres réserves » s'élèvera, après affectation de la perte à la somme de 30 301.55 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2025, le mandat de Madame Muriel ROCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2025, Madame Sonia REGEREAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

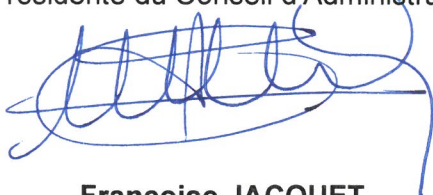
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 12H30.

Anne GUALA

Présidente du Conseil d'Administration

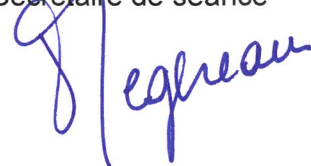


Françoise JACQUET
Scrutateur



Sonia REGEREAU

Secrétaire de séance



Muriel ROCES
Scrutateur

